



Assemblée générale

Distr. générale
9 janvier 2019
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Quarantième session

25 février-22 mars 2019

Point 5 de l'ordre du jour

Organismes et mécanismes de protection des droits de l'homme

Rapport du Forum social de 2018*

Résumé

Conformément à la résolution 35/28 du Conseil des droits de l'homme, le Forum social s'est tenu à Genève du 1^{er} au 3 octobre 2018. Les participants ont débattu des possibilités d'utiliser le sport et l'idéal olympique afin de promouvoir les droits de l'homme pour tous et de renforcer le respect universel des droits de l'homme. Le présent rapport contient un résumé des débats ainsi que les conclusions et les recommandations qui en sont issues.

* L'annexe du présent rapport n'a pas été revue par les services d'édition et est distribuée dans la langue de l'original seulement.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Ouverture du Forum social	3
III. Résumé des débats	4
A. Le sport, l'idéal olympique et « l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations » : les soixante-dix ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme.....	4
B. Nés libres et égaux en dignité et en droits : le sport, la solidarité et les valeurs universelles de l'humanité	6
C. Le sport et « l'égalité de droits des hommes et des femmes » ?	7
D. Célébrer la diversité : inclusion, égalité et non-discrimination dans le sport – le cas du football.....	9
E. Sports et droits au travail	10
F. Sports, villes durables et droit à un niveau de vie suffisant	12
G. Le pouvoir de l'action collective en ce qui concerne le partage des avantages liés au sport : protéger et promouvoir les droits de l'homme tout au long du cycle de vie des manifestations sportives de grande envergure	14
H. Course contre la montre : le sport au service d'un développement et d'une paix durables	15
I. Jeunes, enfants et futures générations	17
J. Perspectives	19
IV. Conclusions et recommandations	20
A. Conclusions	20
B. Recommandations.....	22
Annexe	
List of participants.....	24

I. Introduction

1. Dans sa résolution 35/28, le Conseil des droits de l'homme a réaffirmé le rôle du Forum social, qui constitue une instance privilégiée de dialogue entre le dispositif des Nations Unies pour les droits de l'homme et diverses parties prenantes, dont la société civile et les organisations locales¹.
2. Le Forum social de 2018 s'est tenu à Genève du 1^{er} au 3 octobre. Il a porté en particulier sur les possibilités d'utiliser le sport et l'idéal olympique afin de promouvoir les droits de l'homme pour tous et de renforcer le respect universel des droits de l'homme. Le Président du Conseil a nommé Président-Rapporteur du Forum S. E. M. A. L. Abdul Azeez, Représentant permanent de Sri Lanka auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève.
3. Le programme de travail a été établi sous la direction du Président-Rapporteur avec la contribution des parties prenantes intéressées, notamment des institutions des Nations Unies, des organisations non gouvernementales (ONG) et des instances dirigeantes du sport. Le présent rapport contient un résumé des débats ainsi que les conclusions et les recommandations qui en sont issues. La liste des participants figure en annexe.

II. Ouverture du Forum social

4. À l'ouverture de la session de 2018, le Président-Rapporteur a souligné que le Forum social constituait une instance privilégiée de dialogue où les différentes parties prenantes pouvaient aborder divers aspects des liens existant entre les droits de l'homme et la société. Cela revêtait une importance toute particulière à une époque où le multilatéralisme était remis en question. Le Président-Rapporteur a présenté les thèmes des débats et a affirmé que le sport pouvait, au-delà de la compétition, avoir un effet fédérateur et encourager la solidarité et la poursuite d'objectifs communs, notamment la réalisation des droits de l'homme. Le Président-Rapporteur a cité l'exemple de Sri Lanka, où le sport avait contribué à promouvoir les droits de l'homme et la compréhension. Il s'est réjoui de la grande diversité des participants et a conclu en appelant de ses vœux un débat constructif et pragmatique.
5. Vojislav Šuc, Président du Conseil des droits de l'homme, a déclaré que le Forum social permettait aux États membres, aux mécanismes relatifs aux droits de l'homme, aux organisations internationales, aux instances dirigeantes du sport, aux ONG, aux universités, aux organisations locales et aux athlètes, principalement ceux des pays en développement, d'échanger des vues sur des sujets pertinents pour promouvoir les droits de l'homme. Le grand nombre de participants permettait de démultiplier les effets et l'efficacité des travaux du Conseil, et renforçait les liens de celui-ci avec ceux qui travaillaient sur le terrain. Il a rappelé les résolutions du Conseil et une étude réalisée par le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme sur le sport et les droits de l'homme. Le thème de la session permettait au Conseil d'atteindre un public plus large. Le Président a salué la diffusion de films et l'organisation d'activités culturelles au cours de la session.
6. Michelle Bachelet, Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, a souligné que le sport et les droits de l'homme partageaient des valeurs communes, dont l'équité, la non-discrimination et l'égalité des chances. Le sport avait une dimension multiculturelle et promouvait l'autonomisation, la coopération et l'intégration des migrants, des femmes et des personnes appartenant à des groupes vulnérables. Cependant, il pouvait aussi donner lieu à des atteintes aux droits de l'homme, tels que les actes de discrimination, les mauvais traitements, les expulsions, les mauvaises conditions de travail dans le cadre des manifestations sportives de grande envergure et les violences à l'égard de journalistes et de manifestants pacifiques. Elle a souligné les mesures prises pour promouvoir la transmission d'une culture de non-discrimination dans le cadre de la coupe du monde

¹ Pour de plus amples renseignements sur le Forum social, voir www.ohchr.org/EN/issues/poverty/sforum/pages/sforumindex.aspx.

de 2018 de la Fédération internationale de football association (FIFA), les initiatives relatives à la coupe du monde de 2022 de la FIFA au Qatar et la coopération avec le Comité international olympique (CIO) et le Comité international paralympique (CIP). Les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme constituaient un cadre de référence pour les mesures et la responsabilité. Elle a invité tous les participants à défendre les droits de l'homme dans tous les sports et à contribuer à l'élaboration de stratégies afin que le sport fasse ressortir ce qu'il y avait de meilleur en l'être humain.

III. Résumé des débats

A. Le sport, l'idéal olympique et « l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations » : les soixante-dix ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme

7. Andrew Parsons, Président du CIP, a expliqué dans quelle mesure le sport et les droits de l'homme pouvaient jouer ensemble un rôle de catalyseur pour qu'advienne un monde meilleur et plus inclusif. Soixante-dix ans après la première course internationale en fauteuil roulant, les Jeux paralympiques, avec leurs milliers d'athlètes et leurs milliards de téléspectateurs, étaient devenus la principale manifestation sportive mondiale promouvant l'inclusion sociale. Le sport paralympique favorisait la mobilité et donnait aux personnes handicapées les moyens de participer activement à la société, ce qui contribuait à lutter contre les stéréotypes. Les infrastructures des Jeux paralympiques avaient amélioré l'accessibilité. En promouvant des communautés inclusives, le sport favorisait la paix et l'harmonie ; l'intervenant a cité l'exemple des équipes composées d'athlètes originaires de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée. Les personnes handicapées étaient toujours privées de certains droits fondamentaux. En raison des obstacles auxquels elles devaient faire face, elles atteignaient de moins bons niveaux d'études, étaient en moins bonne santé et connaissaient un taux de pauvreté plus élevé que la population générale. Le CIP œuvrait avec des partenaires pour faciliter la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, dans le but de transformer des vies et de changer le monde grâce au sport.

8. Nawal El Moutawakel, membre du CIO, s'est penchée sur la mission du Mouvement olympique, qui visait à bâtir un monde meilleur grâce au sport. La Déclaration universelle des droits de l'homme et la Charte olympique interdisaient toutes deux la discrimination fondée sur la couleur de peau, la race, le sexe, la langue, la religion, les convictions politiques ou d'autres motifs. Le CIO avait ancré encore davantage ces principes dans ses nouveaux contrats de ville hôte en y incluant un engagement relatif au respect de plusieurs dimensions des droits de l'homme lors de l'organisation des Jeux olympiques, conformément aux instruments et normes relatifs aux droits de l'homme, et en encourageant les comités d'organisation à atteindre ces objectifs. Le CIO collaborait avec toutes les parties prenantes pour respecter son engagement en faveur des droits et du bien-être des personnes en promouvant la durabilité, l'égalité des sexes, l'éducation et l'autonomisation des jeunes, et l'intégration et le renforcement des communautés grâce au sport, et en s'attaquant au harcèlement et à la violence dans le sport. M^{me} El Moutawakel s'est réjouie de la collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) en ce qui concerne la protection, la promotion et le respect des droits de l'homme, et a invité à renforcer les partenariats, le dialogue et l'action collective avec les gouvernements, les organisations internationales et la société civile, eu égard à leurs rôles et responsabilités respectifs, et dans leurs sphères d'influence.

9. Hassan al-Thawadi, Secrétaire général du Conseil suprême pour l'organisation et la durabilité pour la coupe du monde de 2022 de la FIFA au Qatar, a rappelé que 3,4 milliards de personnes regardaient la coupe du monde de football. Le football était une tribune mondiale qui touchait l'esprit humain indépendamment du lieu, de la culture ou des croyances. Le Conseil suprême tirait parti du rayonnement de la coupe du monde pour promouvoir un meilleur avenir pour la jeunesse arabe en créant un centre d'excellence consacré aux jeunes professionnels dans de nouveaux secteurs, en mettant en pratique les

idées de jeunes entrepreneurs et en encourageant la participation citoyenne et l'acquisition d'aptitudes à diriger. La coupe du monde avait accéléré l'amélioration des conditions de travail au Qatar, progrès qui avaient été réalisés en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail et les syndicats. Ce que l'on retiendrait de la coupe du monde de 2022 serait son aspect fédérateur et sa contribution à la déconstruction des stéréotypes. Le Forum social et le Plan d'action de Kazan étaient la preuve que les Nations Unies reconnaissaient la contribution des manifestations sportives de grande envergure à la réalisation des objectifs de développement durable. M. al-Thawadi a exhorté les parties prenantes à œuvrer de concert pour exploiter les possibilités offertes par ces événements afin de bâtir un monde meilleur.

10. Rose Nathike Lokonyen, athlète de l'équipe olympique des réfugiés en 2016, a parlé de son expérience personnelle depuis sa fuite de son village du Soudan du Sud après une attaque. À l'âge de 15 ans, elle avait pris part à une course de 10 kilomètres organisée par une école dans un camp de réfugiés. Elle avait réalisé une excellente performance et avait eu la possibilité de participer à un camp d'entraînement professionnel au Kenya. Le sport n'était pas seulement un moyen de gagner sa vie, il était également une manière de devenir un modèle pour les autres. Les Jeux olympiques et le sport lui avaient permis de développer ses aptitudes et de partager son expérience. La participation des réfugiés au sport avait inspiré des millions de jeunes déplacés de force partout dans le monde. Le sport protégeait les jeunes réfugiées contre les pratiques néfastes et détournait les jeunes de la consommation de drogues. Le sport, l'éducation, la liberté de mouvement et la liberté de culte étaient des droits de l'homme importants pour les réfugiés. M^{me} Lokonyen a demandé à tous de continuer de protéger les réfugiés et ceux qui aspirent à la paix.

11. Le Président-Rapporteur a présenté un court documentaire sur le sport, les droits de l'homme, la paix, la réconciliation et l'unité à Sri Lanka. Cette projection a été suivie de déclarations générales du Bélarus, du Brésil, de la France, de la Grèce, du Japon, du Qatar et de la République bolivarienne du Venezuela. Ont également pris la parole des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), de la Youth and Sport Task Force, coordonnée par l'UNESCO, de la Commission mondiale sur l'avenir du travail de l'Organisation internationale du Travail (OIT), du CIP, de World Indigenous Nations Sports International, de l'Associazione Comunità Papa Giovanni XXIII, de l'Equality League (Pakistan), de l'association Le Pont, de la World Players Association (qui représentait également la Sports and Rights Alliance), de l'Université d'éducation physique (Hongrie) et du Centre interdisciplinaire de sciences et de développement du sport de l'Université de Western Cape (Afrique du Sud). Les représentants ont cité les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil des droits de l'homme sur la promotion des droits de l'homme grâce au sport et à l'idéal olympique, et ont reconnu le rôle joué par le Plan d'action de Kazan. Les valeurs fondamentales énoncées dans les documents fondateurs des droits de l'homme et du Mouvement olympique étaient universelles et promouvaient la solidarité, la transparence, l'équité et la non-discrimination. Le sport permettait de célébrer la diversité, de lutter contre le racisme et la xénophobie et de promouvoir l'égalité des sexes et le droit à la santé. Les manifestations et activités sportives constituaient un cadre particulièrement propice pour promouvoir des sociétés inclusives en ce qui concerne tous les droits de l'homme, y compris le droit au développement, et promouvoir un développement durable et des villes durables. La pratique d'un sport était un droit fondamental. Le sport contribuait à la paix grâce au dialogue, à la compréhension, à la confiance et à la réconciliation entre les personnes, ainsi qu'au multilatéralisme. En pleine crise migratoire, l'équipe olympique des réfugiés avait permis de faire connaître les difficultés que rencontraient les personnes déplacées. Les représentants ont recommandé de tenir compte des droits de l'homme lors des manifestations sportives et d'adopter des mesures spécifiques pour garantir des facilités d'accès aux personnes handicapées et une participation égale des hommes et des femmes, et protéger les droits de groupes spécifiques, tels que les minorités et les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes. D'autres participants ont souligné l'importance du sport dans la réalisation des droits fondamentaux des jeunes et des enfants, des femmes et des filles, et des peuples autochtones. Ils ont également souligné le rôle des syndicats sportifs et d'autres travailleurs dans le contexte des manifestations sportives.

12. Dans sa réponse, M. Parsons a rappelé qu'il était important de recueillir des données afin d'évaluer les retombées des manifestations sportives de grande envergure sur les droits de l'homme et l'accessibilité. L'éducation physique faisait partie intégrante d'une éducation axée sur les valeurs. M^{me} El Moutawakel a souligné le pouvoir transformateur du sport et des manifestations sportives de grande envergure, qui contribuaient à la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays. Elle a mentionné l'action menée pour encourager la pratique du sport chez les femmes et les jeunes et leur participation dans sa gouvernance à tous les niveaux. M. al-Thawadi a estimé que la créativité associée aux manifestations sportives offrait de nouveaux moyens de promouvoir les droits de l'homme, notamment ceux des peuples autochtones et des personnes déplacées. M^{me} Lokonyen a parlé de la manière dont le sport contribuait à promouvoir l'égalité des sexes, la paix et l'espérance, et à donner une voix aux réfugiés.

B. Nés libres et égaux en dignité et en droits : le sport, la solidarité et les valeurs universelles de l'humanité

13. Kipchoge Keino, lauréat des Lauriers olympiques en 2016 et membre du Comité national olympique du Kenya, a affirmé que le droit de pratiquer un sport était le droit fondamental le plus important pour les sportifs, y compris les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les réfugiés. Le boycott des Jeux olympiques pour des raisons politiques portait atteinte à ce droit. Le dopage empêchait les athlètes de participer à des compétitions dans le respect de l'esprit du sport. Le droit à la liberté de circulation devait permettre aux sportifs de participer à des compétitions à l'étranger. Les États devaient investir dans les infrastructures et améliorer la qualité de l'entraînement dans tous les sports pour permettre aux athlètes de prendre part à des compétitions de haut niveau. Le Mouvement olympique pouvait promouvoir l'unité des jeunes et de l'humanité toute entière partout dans le monde. M. Keino a reconnu le rôle des mécanismes relatifs aux droits de l'homme, des instances dirigeantes du sport, des athlètes, des entraîneurs, des parents et de la société civile. Le foyer pour enfants qu'il avait fondé œuvrait à préserver l'environnement et à améliorer l'accès à la nourriture, à l'eau, à un abri et à l'éducation pour les plus démunis et dans les régions les moins développées.

14. Pour Emma Terho, membre de la Commission des athlètes du CIO, le sport contribuait à renforcer l'estime de soi des filles et leur intégration dans des groupes. Il s'agissait pour les plus vulnérables d'une langue universelle porteuse d'espoir et de possibilités, qui favorisait l'acquisition de compétences utiles à la vie courante. Le sport était difficile d'accès à ceux qui pouvaient le plus en bénéficier. Les organisations, les gouvernements, les clubs sportifs et les communautés devaient coopérer et se coordonner afin que chacun ait le droit de participer. Le CIO était un fervent défenseur de cette cause : il soutenait par exemple l'équipe olympique des réfugiés et prenait au sérieux l'objectif du Programme de développement durable à l'horizon 2030 concernant l'égalité des sexes. En 1924, les femmes ne représentaient que 4,3 % des participants aux Jeux olympiques ; en 2020, elles représenteraient 48 % des athlètes. Les Jeux olympiques de la jeunesse de 2018 à Buenos Aires comptaient autant de sportives que de sportifs. Accroître le nombre d'équipes féminines dans les sports collectifs, tels que le hockey, permettait à de nombreuses femmes et filles d'améliorer leur estime de soi.

15. Selon Willie Littlechild, représentant de World Indigenous Nations Sports International, les Jeux mondiaux des peuples autochtones, organisés au Brésil en 2015 et au Canada en 2017, proclamaient le droit à l'autodétermination des peuples autochtones par l'intermédiaire du sport et de la culture. Depuis 1977, M. Littlechild prônait la prise en compte d'une perspective autochtone dans le sport et l'idéal olympique. Il était fondamental pour les peuples autochtones de participer de manière directe et active au sport, mais ce droit leur était souvent refusé. Les méthodes d'enseignement et les jeux traditionnels encourageaient le respect des aspects physique, psychologique, culturel et spirituel de la vie. C'était ce dernier élément que représentaient les cinq anneaux du symbole olympique. M. Littlechild était d'avis que les peuples autochtones devaient pouvoir participer aux manifestations sportives et que celles-ci devaient prévoir un protocole respectant leurs traditions. Il a demandé que le droit des peuples autochtones de prendre part à des

manifestations culturelles notamment à des manifestations sportives et des jeux traditionnels, soit rendu effectif, et a invité l'UNESCO à mettre à jour sa charte sur les jeux et sports traditionnels en mentionnant expressément dans celle-ci les peuples autochtones. Le sport pouvait guérir les blessures et favoriser la paix et la réconciliation.

16. Juan Pablo Salazar, membre du CIP, a rappelé que le sport était un vecteur de changement. L'impact sur le mouvement des droits civiques du salut de Smith et de Carlos sur le podium des Jeux olympiques de 1968 en était un exemple. M. Salazar a proposé un programme en trois étapes sur le rôle du sport pour les droits de l'homme. En premier lieu, harmoniser la volonté politique des parties prenantes. En deuxième lieu, réunir des données sur les liens entre le sport et les droits de l'homme. En troisième lieu, promouvoir le changement par des plans d'action, des budgets, des règles et des investissements. Remédier au décalage qui existait entre les droits fondamentaux des personnes handicapées et le mouvement paralympique était une tâche d'importance. La création de réseaux entre les athlètes et les défenseurs des objectifs de développement durable et des droits de l'homme constituait une première étape importante. Au niveau mondial, l'UNESCO et le Secrétariat du Commonwealth avaient mené des initiatives analogues. M. Salazar a souligné l'importance des réseaux constitués entre des défenseurs de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et des athlètes paralympiques.

17. Au cours du dialogue, des représentants de Cuba, de l'association Le Pont, de l'Indigenous Peoples and Nations Coalition, du CIP, de l'Intertribal Committee, de l'Union des associations européennes de football (UEFA) et de la République bolivarienne du Venezuela, ainsi qu'un ancien Rapporteur spécial sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard, ont pris la parole. Les intervenants ont condamné les manifestations racistes dans le sport, et les injustices structurelles dont étaient victimes les peuples autochtones, les personnes handicapées, les femmes, les enfants et les populations locales. Ils ont soutenu une perspective axée sur les droits de l'homme qui favorise le dialogue et la paix. Des questions ont été posées aux intervenants sur les sujets suivants : les raisons qui incitent les athlètes à s'engager, comment garantir des chances égales de participation aux compétitions et l'inclusion au sein de sociétés inégalitaires, la promotion de la réconciliation par le sport au sortir de périodes où l'injustice a longtemps été la règle, comment concilier les droits des athlètes et les droits des populations locales, et en quoi le sport peut aider à promouvoir les droits de l'enfant et le droit à l'autodétermination des peuples autochtones.

18. M. Salazar a répondu que les athlètes devaient être des personnes engagées, car les personnes victimes de discrimination (personnes handicapées, femmes, lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres, etc.) devaient prendre leurs responsabilités et se tenir davantage au fait des préoccupations des groupes minoritaires dont ils étaient issus. La notoriété exceptionnelle des athlètes leur permettait de promouvoir des idéaux et des messages qui contribuaient à la réconciliation et au respect des droits de l'homme. En Colombie, la bonne performance de l'équipe nationale lors des Jeux paralympiques avait eu un effet positif sur l'inclusion. M^{me} Terho a estimé que le sport devait offrir une tribune aux athlètes qui souhaitent s'exprimer, mais qu'il fallait aussi respecter ceux qui choisissaient de ne pas prendre position. M. Littlechild a indiqué que depuis 1990, les Jeux autochtones de l'Amérique du Nord ont adopté une politique obligatoire visant 50 % de participation des femmes et une politique de tolérance zéro en matière de discrimination. Le droit des adultes de prendre part au sport était dans la continuité du droit au jeu des enfants, et était susceptible de promouvoir la solidarité. Évoquant le boycott des Jeux de Montréal par les pays africains, M. Keino a expliqué que cette décision avait privé les athlètes de leur droit de prendre part au sport. Il a souligné que la politique ne devait pas être le prétexte d'un déni de ce droit.

C. Le sport et « l'égalité de droits des hommes et des femmes » ?

19. Mina Mojtahedi, Présidente du Comité paralympique finlandais, a fait part de son expérience en tant qu'enfant handicapée qui n'avait pas eu accès au sport jusqu'à ce qu'elle commence à pratiquer la course en fauteuil roulant. Elle était la seule athlète handicapée

d'élite en Finlande. Elle disputait des courses et des matches de basket-ball face à des hommes. Ce n'était que plus tard, en travaillant pour le mouvement des personnes handicapées, qu'elle s'était rendue compte que les femmes handicapées étaient perçues comme des « personnes handicapées » sans que soient pris en considération leurs besoins en tant que femmes, ce qu'elle regrettait. Le mouvement pour les femmes et le sport ne prenait pas véritablement en compte les difficultés que rencontraient les femmes handicapées. Il était nécessaire de reconnaître les besoins différents des filles, des garçons, des femmes et des hommes handicapés en adaptant les programmes de façon à promouvoir la participation des plus marginalisés. Afin de donner aux prochaines générations les moyens de réussir, il était nécessaire d'encourager les femmes handicapées à devenir des modèles comme entraîneurs et porte-drapeaux.

20. Noreena Shams, membre de l'Equity League au Pakistan et athlète pratiquant divers sports, a expliqué que son nom signifiait « pas d'autres filles » et qu'elle s'était toujours demandé pourquoi sa famille ne souhaitait pas d'autres filles. Dès son plus jeune âge, elle avait joué au cricket avec les garçons. Sa mère l'avait empêchée de continuer à jouer dans une équipe féminine en raison du harcèlement, omniprésent. Un entraîneur lui avait recommandé de se faire passer pour un garçon afin de pouvoir jouer dans une école pour garçons. Ses performances étaient du même niveau que celles de ses camarades. Elle avait ensuite rejoint une équipe de squash, mais avait continué d'être victime de harcèlement et d'ostracisme. M^{me} Shams a estimé faire œuvre utile, en montrant l'exemple en tant que jeune sportive accomplie venue faire part de son expérience à la tribune de l'ONU. C'était sa manière de montrer que les femmes et les filles pouvaient être des sportives d'élite et faire partie des meilleures, dont leurs pays étaient fiers.

21. Badamgarav Gangaamaa, guide de montagne expérimentée et première femme mongole à avoir réussi l'ascension des sept sommets, a expliqué que la société mongole était ouverte à la participation des femmes dans la plupart des sports, mais que certains obstacles persistaient en raison des traditions. Autrefois, les femmes ne pouvaient pas escalader les montagnes sacrées. Cependant, il était important d'abolir les restrictions tout en respectant les traditions. Le sport devait être pratiqué en toute liberté, et la réussite devait être le fruit du travail et de la détermination. Elle a soutenu que tout le monde devait avoir le droit de pratiquer un sport, indépendamment de son sexe. La solidarité et l'amitié internationales étaient les seuls moyens de surmonter les problèmes mondiaux en lien avec la pauvreté et les catastrophes naturelles. Les alpinistes qui avaient réussi l'ascension des sept sommets prévoient d'unir leurs forces en vue de la préservation de la Terre pour les prochaines générations et en vue de promouvoir l'égalité des sexes. Dans cette optique, ils organiseraient une réunion soutenue par l'ONU en 2020 en Mongolie.

22. Au cours du dialogue, des représentants de Human Rights Watch, du Centre interdisciplinaire de sciences et de développement du sport, de l'Intertribal Committee, de l'association Le Pont, du Pakistan, de l'Arabie saoudite et de World Indigenous Nations Sports International, ainsi qu'une titulaire de Chaire UNESCO et un boxeur professionnel du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ont pris la parole. Les représentants ont fait part des meilleures pratiques de leurs pays en matière de promotion de la participation des femmes et des filles, handicapées ou non, au sport et à la gouvernance du sport, parmi lesquelles des mesures d'incitation en faveur du sport de masse et du sport d'élite, ainsi que des mesures pour l'autonomisation économique des femmes. Les participants ont souligné en quoi les personnalités exemplaires, le témoignage sur les parcours d'exception et l'action collective peuvent promouvoir l'égalité des sexes. Les restrictions traditionnelles, les régimes de tutelle masculine et l'absence d'incitations économiques et morales faisaient partie des obstacles à l'accès des femmes au sport. La corruption, le harcèlement, la violence, le sans-abrisme et le statut de réfugiée faisaient partie des obstacles rencontrés par les femmes dans le sport. Les participants ont soulevé les questions suivantes : comment lutter contre les propos dégradants à l'égard des femmes athlètes, comment les hommes peuvent participer à la promotion de l'égalité des sexes, et comment relier les campagnes internationales et les campagnes locales, notamment dans les territoires autochtones.

23. Réagissant aux observations et aux questions, M^{me} Mojtahedi a exprimé l'espoir que le mouvement MeToo prendrait de l'ampleur et s'attaquerait aussi au sexisme dans le sport. La pratique d'un sport était un droit et était aussi un moyen d'accès à d'autres droits. Les mécanismes relatifs aux droits de l'homme devaient accorder une plus grande importance au sport. M^{me} Mojtahedi a salué l'idée de mettre en exergue des parcours exceptionnels et d'en présenter des témoignages solidement étayés. M^{me} Shams a dit que dans beaucoup d'endroits du monde, il était difficile aux femmes de sortir de chez elles pour pratiquer une activité sportive en raison des traditions et du manque de soutien financier, outre que la sélectivité des parraineurs aggravait cet état de fait. Elle a proposé que le CIO se penche sur les solutions à apporter à la sous-représentation des femmes dans le sport dans tous les pays. Elle a mentionné l'initiative « Women Win », qui aidait des femmes du monde entier à raconter leur histoire, afin de pouvoir témoigner par leur exemple. M^{me} Gangaamaa a exhorté tous les acteurs présents, en particulier les athlètes, à s'unir pour protéger les droits de l'homme dans tous les pays.

D. Célébrer la diversité : inclusion, égalité et non-discrimination dans le sport – le cas du football

24. La responsable du Centre consultatif national Kick In ! pour l'inclusion dans le football en Allemagne, Daniela Wurbs, a établi une distinction entre l'intégration (un individu s'adapte à la société) et l'inclusion (la société adapte ses structures et ses services à la diversité des personnes). Elle a plaidé en faveur d'une plus grande inclusion dans le football. Les arguments relatifs aux droits de l'homme ne suffisaient pas à convaincre les clubs, ceux-ci considérant l'inclusion comme un investissement sans retour. Il était donc important de plaider pour l'inclusion dans le sport. Les matchs du championnat allemand étaient ceux qui attiraient le plus de monde dans les stades par rapport aux autres pays. D'après les enquêtes, cela était dû au fait que les billets étaient vendus à un prix juste, que les stades étaient accessibles, que les supporters avaient un sentiment de propriété parce qu'ils participaient démocratiquement à la gouvernance des clubs et que les clubs se lançaient dans la lutte contre la discrimination. Il était néanmoins possible d'améliorer l'inclusion. Même s'il s'agissait d'un événement de plus en plus commercial, la coupe du monde de la FIFA intégrait davantage l'idée de laisser un héritage en matière d'inclusion et de lutte contre la discrimination.

25. Robert Ustian, fondateur du groupe CSKA Fans Against Racism (Supporteurs du CSKA contre le racisme) et membre du Conseil d'administration de Football Supporters Europe, a expliqué que la coupe du monde de football de 2018 avait permis aux Russes de nouer des liens personnels et de bâtir un climat de confiance avec des personnes venues du monde entier. À l'inverse des portraits trompeurs habituellement dressés dans les grands médias et par les représentants officiels, les contacts directs avaient permis aux Russes et aux étrangers de se faire une meilleure opinion les uns des autres pendant les matchs. L'expérience positive retirée de la coupe du monde n'était pas vaine et laisserait des traces si la population, les autorités et les instances dirigeantes du sport poursuivaient sur cette voie. Pour ce faire, des discussions honnêtes, franches et ouvertes devaient être menées pour régler les nombreux problèmes relatifs à la discrimination raciale, à l'homophobie et à la xénophobie dans le sport. Ce n'était qu'ainsi qu'il était possible de tirer parti du potentiel que représentait le football pour susciter un changement positif dans la société.

26. Selon Alexey Smertin, chargé de la lutte contre la discrimination et le racisme à la Fédération russe de football et ancien capitaine de l'équipe russe de football, le football était beaucoup plus qu'un match de quatre-vingt-dix minutes. Il englobait aussi ce qui se passait chez les supporters et dans l'ensemble de la population. Il donnait la possibilité de réfléchir à la constitution d'un esprit d'équipe et au renforcement de la communauté. La coupe du monde a renforcé ces possibilités. Pour la coupe du monde de 2018, la Fédération russe avait créé un système de contrôle visant à empêcher les comportements discriminatoires, organisé des séminaires de sensibilisation des supporters et dispensé des cours dans des universités. Ces mesures avaient permis de faire reculer les actes de discrimination. L'évolution des comportements était progressive et passait par des activités de sensibilisation auprès des jeunes générations. La coupe du monde était une entreprise

collective qui réunissait des millions de personnes dans une célébration mondiale qui pouvait favoriser une société plus inclusive.

27. Le Coordonnateur national pour un football interculturel à la Fédération irlandaise de football, Des Tomlinson, a fait valoir que l'inclusion, l'égalité et la lutte contre le racisme allaient de pair. L'Union européenne considérait que le sport était un outil de promotion de l'inclusion et de la lutte contre le racisme et qu'il pouvait être utilisé pour contrer les propos hostiles aux migrants et aux réfugiés. Pour y parvenir, des partenariats étaient essentiels, à l'instar de celui conclu entre la Fédération irlandaise de football et le Département de la justice dans le cadre du plan d'action national contre le racisme et des stratégies d'intégration connexes. Cette coopération visait à promouvoir la participation et à lutter contre le racisme grâce à une stratégie pour un football interculturel soutenue par l'UEFA. Une campagne appuyée par le HCDH, menée en collaboration avec les clubs de supporters et les médias sociaux, avait encouragé les supporters à défendre les droits de l'homme. Cela avait créé une dynamique en faveur d'un changement des comportements et des politiques. En Irlande, l'orientation, la formation, les enquêtes et les audits visaient à lutter contre la discrimination dans le football à tous les niveaux, y compris local. Le football contribuait également à promouvoir l'échange culturel et linguistique avec les réfugiés et les migrants.

28. Au cours du dialogue, des représentants de l'Association pour les droits de l'homme au Kurdistan d'Iran-Genève, de l'Associazione Comunità Papa Giovanni XXIII, du Secrétariat du Commonwealth, d'Equality League, de Fare Network, de Human Rights Watch, de l'association Le Pont, de la Fédération russe des sportifs LGBT et du Venezuela, ainsi qu'une titulaire de chaire UNESCO, ont pris la parole. Les intervenants ont soulevé des problèmes tels que le fait que les femmes et d'autres groupes étaient exclus des activités sportives et des questions telles que la santé mentale dans le sport, la diversité et le respect des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres. Ils ont demandé comment mieux promouvoir la diversité dans le sport. Certains ont mis l'accent sur le fait qu'investir dans l'égalité et l'inclusion et s'engager en faveur de ces thèmes pouvait avoir des retombées bénéfiques pour les entreprises, par exemple en attirant davantage de supporters dans les stades. D'autres ont fait état de bonnes pratiques aux niveaux national et international, tel le projet Cicetekelo pour les enfants en situation de rue en Zambie qui utilisait le football aux fins d'inclusion.

29. M^{me} Wurbs a répondu que les victimes de discrimination devraient disposer d'interlocuteurs indépendants pour protéger l'identité des victimes et leur apporter un soutien. Pour prévenir les incidents, il était préférable d'adopter une approche structurelle comportant des règles générales plutôt que des solutions au cas par cas. M^{me} Wurbs a défendu l'idée de donner aux femmes une plateforme qui leur permettrait de demander aux autorités d'agir, notamment de leur accorder l'accès aux stades. M. Ustian a souligné qu'il importait de donner la parole aux victimes de discrimination. Il a toutefois mis en garde contre les risques de politisation des manifestations sportives de grande envergure. Le changement doit venir des sociétés mêmes. M. Ustian a préconisé que soient mis en place des programmes nationaux durables permettant de contrôler l'action des autorités et la façon dont elles mettaient en œuvre les politiques de lutte contre la discrimination et l'éducation aux droits de l'homme par le sport. M. Smertin a dit que la Fédération russe de football soutenait l'inclusion et qu'elle mettait au point des mesures de lutte contre la discrimination. Il a relevé qu'un grand nombre de filles jouaient au football en Russie et que des femmes participaient aux travaux de la FIFA. M. Tomlinson a souligné qu'il était important de faire le lien entre le football et les stratégies publiques relatives à l'intégration au sens large. Cela confirmait que le sport était une mesure sociale permettant de parvenir à un traitement non discriminatoire et à l'égalité.

E. Sports et droits au travail

30. Le Directeur exécutif de l'Association mondiale des joueurs, Brendan Schwab, a souligné le caractère précaire et court des carrières sportives. L'Association mondiale des joueurs s'est efforcée de donner la parole aux joueurs et de promouvoir les droits des joueurs consacrés par les instruments relatifs aux droits de l'homme, les instruments de

l'OIT et ceux de l'UNESCO. Il y a violation des droits lorsque des paiements n'ont pas été effectués, que des contrats ont été injustement résiliés ou que des abus sexuels ont été commis. De nombreuses instances dirigeantes n'incluaient toujours pas les droits de l'homme dans leurs activités et ne manifestaient que peu d'empressement pour collaborer avec les associations de joueurs. En 2017, l'Association mondiale des joueurs a publié la Déclaration universelle des droits des sportifs, qui repose sur quatre axes (accès au sport, respect fondamental des droits au travail, droits de la personne et droits reconnus par la loi), d'après laquelle chaque athlète est fondamentalement tenu de respecter les droits des autres athlètes. M. Schwab a conclu en déclarant que s'il acceptait un véritable dialogue sur les droits de l'athlète, le monde du sport pourrait devenir une vraie force commerciale et culturelle.

31. Danka Bartekova, membre de la Commission des athlètes du CIO, a expliqué le travail de la Commission des athlètes et présenté la toute première Déclaration sur les droits et responsabilités de l'athlète du Mouvement olympique, inspirée des normes internationales relatives aux droits de l'homme. Les athlètes et leurs représentants ont piloté la rédaction de ce document, selon une méthode consultative et ascendante, conduite par un comité directeur composé de représentants d'athlètes de l'ensemble du Mouvement olympique. Cette initiative a prévu un vaste processus consultatif à l'échelle mondiale, au moyen d'enquêtes auxquelles ont participé des milliers d'athlètes de 190 pays. La plupart des athlètes du Mouvement olympique n'étaient pas employés par des organisations sportives. La Déclaration de l'athlète traitait des droits et responsabilités de tous les athlètes, y compris des athlètes professionnels. Elle contenait notamment le droit de concourir dans un environnement équitable, propre et exempt de discrimination, le droit de bénéficier d'un soutien en matière de santé mentale et physique et de transition professionnelle, le droit à la liberté d'expression, le droit d'être représenté dans les instances de gouvernance et le droit de bénéficier d'une procédure équitable. M^{me} Bartekova a souligné que la Déclaration de l'athlète était un document évolutif qui serait mis à jour et révisé afin de conserver sa pertinence.

32. Rita Schiavi, Présidente du Comité international des femmes de la Fédération internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (FITBB), a décrit comment la FITBB participait à des campagnes sportives depuis plus de dix ans. La FITBB organisait les travailleurs pour qu'ils se penchent sur des sujets tels que l'amélioration des conditions de sécurité et de santé, qu'ils négocient des conventions collectives lorsqu'ils travaillent avec de grands organismes sportifs et qu'ils mettent en place des mécanismes d'examen des plaintes. La coupe du monde au Qatar posait des problèmes spécifiques parce que la plupart des travailleurs étaient des migrants qui n'étaient affiliés à aucun syndicat. Pour promouvoir leurs droits, la FITBB avait mené des campagnes dans les médias, conduit des inspections et exercé une pression multipartite. Ces actions avaient abouti à l'adoption de nouvelles politiques sur les salaires et sur les droits des syndicats et des travailleurs, pour ceux qui travaillaient pour cet événement et pour l'ensemble des travailleurs au Qatar.

33. Peter Hall, représentant de l'Organisation internationale des employeurs (OIE), a expliqué que l'OIE était favorable à une approche intégrée lorsqu'il était question de manifestations sportives de grande envergure et de droits de l'homme, tout en reconnaissant que des événements et des contextes différents appelaient des besoins différents. Il a souligné qu'il était important d'intégrer les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme à l'action des instances dirigeantes du sport et aux manifestations sportives. L'OIE est membre du conseil consultatif du Centre pour le sport et les droits de l'homme, centre qui encourageait l'action collective au sujet de multiples questions et dans le but de mettre l'accent sur l'intersectionnalité. M. Hall a décrit son travail au sein de l'équipe spéciale du centre chargée du devoir de diligence des entreprises lorsqu'elles parrainaient des événements. Ce centre fournissait une approche préventive et donnait l'occasion, à différentes parties prenantes, d'apprendre les unes des autres.

34. Au cours du dialogue, des représentants d'Equality League, du HCDH, de la République bolivarienne du Venezuela et un ancien Rapporteur spécial sur le logement convenable ont pris la parole. Les participants se sont interrogés sur les inégalités entre les athlètes (hommes et femmes), les disciplines masculines et féminines et les sports pratiqués dans différents contextes nationaux. Ils ont examiné comment assurer une réparation en cas

de violation des droits de l'homme des travailleurs et des athlètes, en se référant en particulier aux engagements pris par le Gouvernement qatarien pour améliorer la situation des travailleurs. Un délégué a donné des exemples de politiques nationales de lutte contre la discrimination dans le sport et du droit de participer à la prise de décisions. Il a demandé si un nouveau cadre institutionnel international permettrait que le sport promeuve un ordre international plus juste et plus équitable.

35. Répondant aux commentaires et aux questions, M. Schwab a noté que les hausses de salaire des athlètes et l'égalité femmes-hommes étaient souvent dues au fait que les joueurs s'étaient organisés en syndicats pour faire respecter leurs droits. Respecter l'intérêt des joueurs était également bon pour les affaires. Les instances dirigeantes devraient s'attaquer à la discrimination structurelle fondée sur le genre. Les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pourraient aider à éviter les préjugés inconscients et servir d'antidote aux préjugés conscients. M^{me} Schiavi a expliqué qu'en coopération avec le Qatar, la FITBB s'était penchée sur les arriérés de salaires et les conditions de vie des travailleurs, en particulier sur la distance entre le lieu d'habitation et le lieu de travail et le nombre de travailleurs par unité de logement. M^{me} Bartekova a souligné que la Charte olympique faisait expressément référence à la Déclaration de l'athlète, marquant là son statut central au sein du Mouvement olympique. Elle a réaffirmé que le Mouvement olympique s'engageait à soutenir les athlètes durant leur carrière sportive et non sportive. La commission des athlètes du CIO s'est engagée à encourager la poursuite du dialogue au sein de la communauté des athlètes et avec toutes les autres parties prenantes dans le but de garantir que la Déclaration de l'athlète conserverait tout sa pertinence et sa valeur. M. Hall a fait valoir qu'aucun autre instrument international sur le sport et les droits de l'homme n'était nécessaire en sus des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Il a expliqué que le Centre pour le sport et les droits de l'homme recueillait les enseignements tirés aux fins de sa stratégie de mise en œuvre.

F. Sports, villes durables et droit à un niveau de vie suffisant

36. Raphaël Languillon-Aussel, chercheur à l'Université de Genève, a contesté la théorie selon laquelle le développement était linéaire et a plaidé pour un modèle intégrant une répartition équitable des avantages, comme le prévoyait la Déclaration sur le droit au développement. L'aménagement urbain supposait une croissance économique, tandis que le développement urbain allait de pair avec un accroissement du bien-être. M. Languillon-Aussel a donné des exemples de projets liés aux Jeux olympiques et s'est interrogé sur la durabilité de leurs effets sur la croissance économique et l'amélioration des infrastructures, ainsi que sur les conséquences négatives directes pour les marchés du logement et de l'emploi. En dépit de résultats positifs en matière d'infrastructure et de gouvernance, ces projets entraînaient souvent chômage et déplacement forcé des populations locales, ce qui portait atteinte au droit des peuples au développement et à leur « droit à la ville ». Ce droit à la ville englobait l'accès physique, l'accès politique et l'accès économique et social à la ville. Les responsabilités eu égard au droit au développement et au droit à la ville incombaient respectivement aux États et à la communauté internationale, ainsi qu'aux autorités et aux communautés locales. Le Mouvement olympique devait tenir compte de ces droits lorsqu'il choisissait les villes hôtes.

37. La responsable de la durabilité au CIO, Michelle Lemaître, a présenté la feuille de route stratégique « Agenda olympique 2020 » du CIO dont les recommandations 4 et 5 proposaient des dispositions spécifiques de durabilité pour le CIO, les Jeux olympiques et le Mouvement olympique. Pour y donner suite, le CIO a élaboré une stratégie en matière de durabilité englobant ses trois domaines de responsabilité en tant qu'organisation, que propriétaire des Jeux olympiques et que responsable du Mouvement olympique. Pour compléter cette stratégie, il a également élaboré une nouvelle approche stratégique en matière d'héritage et un train de réformes, appelé « nouvelle norme », qui visait à rendre les Jeux olympiques plus abordables, plus bénéfiques pour les villes hôtes et plus durables. Afin que les villes hôtes parviennent à amplifier les effets des manifestations sportives de grande envergure, les gouvernements et les autorités locales devaient les considérer comme faisant partie de leurs plans de développement à long terme et non comme des événements

ponctuels. Le CIO a collaboré avec des villes pour qu'elles tirent parti des avantages que représentaient les Jeux olympiques et pour adapter ceux-ci à la vision et aux besoins des villes à long terme. Ce n'est qu'en renforçant partenariats et collaboration qu'il pouvait atteindre ses objectifs en matière de durabilité et s'attaquer aux problèmes urgents.

38. Miloon Kothari, ancien Rapporteur spécial sur le logement convenable et Président d'UPR Info, a présenté des données relatives au déplacement lors des Jeux olympiques et des Jeux du Commonwealth. De nombreuses manifestations sportives de grande envergure creusaient la pauvreté, détruisaient des emplois et provoquaient la traite des personnes. Elles allaient également de pair avec un manque d'information, de participation, de consultation et d'indemnisation des personnes déplacées. Tout cela constituait des violations de la Charte olympique et des instruments relatifs aux droits de l'homme car il était porté atteinte aux droits de l'homme à la vie, à la santé, au travail décent, à un niveau de vie suffisant et à la liberté de circulation. Souvent, les Jeux olympiques modifiaient définitivement le tissu social des villes, notamment quant aux motivations spéculatives et à l'embourgeoisement de certains quartiers. M. Kothari a recommandé que les instances dirigeantes du sport incluent le respect des instruments, des déclarations et des principes directeurs relatifs aux droits de l'homme aux conditions requises dans les procédures d'appel d'offres, notamment en ce qui concerne les expulsions et les personnes déplacées. Il a également recommandé que ces instances procèdent à des évaluations d'impact social avant de prendre des décisions sur les manifestations sportives de grande envergure.

39. Au cours du dialogue, le Président-Rapporteur et des représentants de l'Angola, de l'Associazione Comunità Papa Giovanni XXIII, d'Equality League, de Human Rights Watch, du CIP, du Monténégro, du HCDH et du Comité d'organisation des Jeux de Tokyo, ainsi que la titulaire d'une Chaire UNESCO, ont pris la parole. Un délégué a évoqué les effets positifs que les médailles pouvaient avoir sur le développement et l'inclusion, même dans les pays qui n'accueillaient pas de manifestations sportives de grande envergure. Une participante a demandé comment concilier les droits de l'homme et le risque de politisation du sport. Des participants ont cité des instruments et des cadres internationaux susceptibles de fournir des orientations sur les villes durables et d'éclairer les études d'impact sur les droits de l'homme, tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Nouveau Programme pour les villes de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la Déclaration sur le droit au développement, les rapports et orientations des mécanismes des droits de l'homme et la Charte olympique. Certains ont souligné qu'il était important que la population participe aux Jeux olympiques et aux candidatures et que les richesses créées par les manifestations sportives de grande ampleur soient équitablement réparties. Un participant a demandé si les instances dirigeantes ne devraient pas évaluer les antécédents des pays ou des villes hôtes candidats en matière de droits de l'homme et s'il n'existait pas un risque de viser une perfection irréalisable en matière de droits de l'homme. Selon lui, si les droits de l'homme étaient utilisés comme condition préalable au choix des sites, seuls quelques-uns seraient retenus pour accueillir des manifestations sportives, au détriment de la diversité.

40. M. Languillon-Aussel a souligné l'importance de la liberté d'expression et de l'accès à l'information lorsque des manifestations sportives de grande envergure étaient planifiées, ce qui passait notamment par des études d'impact sur les droits de l'homme. Il a dit que le dialogue intergénérationnel et l'accessibilité étaient des effets positifs des Jeux de Tokyo. M. Kothari a estimé que le poids financier des manifestations sportives de grande envergure constituait un lourd tribut. Certaines villes se sont endettées à cause des Jeux olympiques et ont fortement augmenté les impôts et réduit les programmes sociaux. M. Kothari a déploré les effets néfastes de l'intensification de la répression, en particulier lorsqu'il n'était nullement tenu compte des besoins des populations. Le seuil fixé en matière de droits de l'homme dans les candidatures devrait être celui des obligations internationales de l'État. M. Kothari a recommandé que les instances dirigeantes du sport coopèrent avec les mécanismes des droits de l'homme lorsqu'elles évaluaient les candidatures.

G. Le pouvoir de l'action collective en ce qui concerne le partage des avantages liés au sport : protéger et promouvoir les droits de l'homme tout au long du cycle de vie des manifestations sportives de grande envergure

41. Minky Worden, Directrice des Initiatives mondiales de Human Rights Watch, a parlé des moyens d'exploiter le potentiel que représentait le sport dans la lutte contre les atteintes aux droits de l'homme, en particulier dans les États hôtes. Pour ce faire, les victimes et la société civile devaient pouvoir s'exprimer et se faire entendre. Le travail en esclavage lors de la construction des stades, la discrimination à l'encontre des lesbiennes, des gays, des bisexuels, des transgenres et des intersexes, les obstacles qui empêchaient les femmes et les filles de jouer ou de participer à des manifestations, le manque d'accessibilité pour les personnes handicapées et la persécution et l'intimidation des défenseurs des droits de l'homme et de l'environnement faisaient partie des problèmes à régler. Ces actes contrevenaient à la Déclaration universelle des droits de l'homme, à la Charte olympique et aux engagements signés par les villes hôtes. Les gouvernements répressifs considéraient que les manifestations sportives de grande envergure leur donnaient l'occasion d'acquérir du prestige. Ces manifestations pourraient les pousser à améliorer la situation en matière de droits de l'homme. Human Rights Watch, membre de plusieurs alliances œuvrant à la promotion de l'intégration du sport et des droits de l'homme, a recueilli des preuves d'abus et plaidé en faveur de réformes au sein des instances dirigeantes du sport, notamment de l'adoption des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Une action collective était essentielle pour lutter contre les abus systémiques.

42. Le Directeur de projet pour la planification de la durabilité du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo, Nobuyuki Sugimoto, a déclaré que les Jeux de 2020 visaient une réforme globale à travers trois concepts : atteindre son meilleur niveau personnel, parvenir à l'unité de demain et se connecter à l'avenir. Le plan de durabilité de Tokyo 2020 était conforme au Programme 2030. Il comportait des objectifs liés à l'environnement et aux droits de l'homme, dont l'un portait sur les droits de la personne, le travail et les pratiques commerciales équitables (célébration de la diversité) sur l'ensemble des chaînes d'approvisionnement. Les Jeux étaient organisés conformément aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et défendaient des sociétés inclusives. Un code régissant la sélection de fournisseurs durables et un mécanisme de plaintes avaient été mis au point dans le cadre d'un processus consultatif transparent et multipartite. Les organisateurs espéraient peser sur les modes de consommation et de production et les rendre plus durables au-delà des frontières du Japon.

43. Rémy Friedmann, Conseiller principal au Bureau sur la sécurité humaine du Département fédéral suisse des affaires étrangères, a dit que la Suisse était profondément attachée à l'action collective sur des questions thématiques complexes et qu'elle continuerait de participer à de telles initiatives. Il a décrit comment la Suisse participait à des discussions collectives sur la lutte contre les atteintes aux droits de l'homme liées au sport et sur la manière dont le sport pouvait devenir une force au service du bien. Les efforts déployés avaient abouti à la création du Centre pour le sport et les droits de l'homme, chargé de rassembler les connaissances, de renforcer les capacités et d'accroître la responsabilité. L'action collective permettait de poser des jalons et de créer des indicateurs clés en vue d'intégrer les droits de l'homme aux processus d'appel d'offres lancés pour des manifestations sportives de grande envergure, tout au long du cycle de vie de ces manifestations, ainsi que dans les contrats conclus par l'hôte. Les gouvernements, les comités organisateurs, la société civile, les supporters, le public, les athlètes, les populations concernées et les consommateurs permettaient à l'action collective de faire progresser la cause des droits de l'homme dans le sport et au-delà.

44. Taily Terena, membre du Comité Intertribal, a présenté l'histoire des Jeux mondiaux des peuples autochtones au Brésil et leurs liens avec les droits de la personne. Depuis 1996, le Brésil avait accueilli deux éditions de Jeux autochtones internationaux et plusieurs éditions de Jeux autochtones nationaux et locaux. Ces manifestations avaient englobé le sport, la culture, la tradition et la spiritualité. Au cours de ces Jeux, des rituels invoquant la bénédiction des ancêtres avaient été observés et des matériaux traditionnels utilisés dans

des environnements naturels. Il y avait notamment eu des matchs de football et des jeux traditionnels pratiqués par tous les peuples autochtones ou par certains d'entre eux. Ces Jeux avaient accueilli des présentations, des séminaires et des ateliers sur les cultures ; l'art et l'agriculture traditionnels y étaient également présents. Par le sport, les peuples autochtones trouvaient la possibilité de parler de leurs droits, d'être entendus et d'unir les autochtones et les non-autochtones. Les Jeux autochtones rendaient les jeunes autochtones fiers de leur héritage et préservaient leurs traditions. L'ONU, le CIO, les gouvernements et d'autres devraient coopérer et investir dans les valeurs humaines pour le bien vivre (*buen vivir*). M^{me} Terena a demandé que se tiennent des manifestations sportives différentes pour les femmes, les peuples autochtones, les personnes handicapées et d'autres groupes. Il importait de célébrer la vie, l'identité et la culture.

45. Au cours du dialogue, le Brésil, le Centre pour le sport et les droits de l'homme, le groupe des Supporteurs du CSKA contre le racisme, le Japon, Mountain2Mountain, World Indigenous Nations Sports International et un ancien Rapporteur spécial sur le logement convenable sont intervenus. Un participant s'est enquis des difficultés pratiques rencontrées et des mesures concrètes à prendre pour intégrer les droits de l'homme et la durabilité dans le cadre des Jeux de Tokyo de 2020. Un autre a demandé comment les Jeux autochtones pouvaient créer des liens entre les peuples autochtones. Des participants ont parlé des Jeux autochtones, de leur valeur pour les aînés et les jeunes, ainsi que des débats importants sur les changements climatiques et la paix qui y étaient organisés. Un participant a demandé si les Jeux olympiques et les événements de la FIFA pouvaient intégrer les enseignements de la solidarité exprimée dans les Jeux autochtones. Une participante a demandé comment exercer une pression collective pour assurer une plus large participation des femmes. Un appel a été lancé en faveur d'une consultation et d'une prise en compte plus approfondies des points de vue des supporteurs et tous les participants ont été invités à participer à d'autres dialogues sur le sport et les droits de l'homme après le Forum social, tel que le Sporting Chance Forum.

46. En ce qui concerne la coopération faisant suite à une manifestation, M^{me} Terena a donné l'exemple d'une mission des peuples autochtones du Canada effectuée en Nouvelle-Zélande dans le but d'apprendre des pratiques sportives traditionnelles. Les liens entre les peuples autochtones permettaient d'échanger de bonnes pratiques en matière de mobilisation politique. Les Jeux autochtones assuraient la promotion de moyens concrets pour respecter l'environnement. M. Friedmann a dit que le Centre pour le sport et les droits de l'homme offrait un cadre qui donnait la parole aux femmes et aux supporteurs. M. Sugimoto a dit que les difficultés concrètes étaient réglées au moyen d'un dialogue continu avec toutes les parties prenantes aux Jeux de 2020. Il a demandé de l'aide pour faire connaître l'existence du mécanisme de plaintes de Tokyo 2020, en particulier aux acteurs de la chaîne d'approvisionnement des Jeux qui se trouvent à l'étranger. M^{me} Worden a dit que, pendant des années, les groupes touchés n'avaient pas été pris au sérieux mais que l'évolution récente de la situation était positive. L'établissement de nouvelles règles concernant le sport ne s'était pas encore concrétisé par une mise en œuvre optimale. Les systèmes mis en place à Tokyo pouvaient servir de modèle pour d'autres événements à venir.

H. Course contre la montre : le sport au service d'un développement et d'une paix durables

47. Juan Sánchez, participant à l'initiative « Young Change-Maker+ » du CIO, a décrit son projet en Colombie, créé avec l'appui du Comité. Confronté en 2016 à l'échec du référendum sur l'accord de paix colombien, M. Sánchez a vu dans le sport un moyen de surmonter la polarisation de la société et de promouvoir un esprit favorable à la paix. Son projet avait pour objet d'amener dans les communautés marginalisées les sports internationaux qui sont encore peu répandus en Colombie. Le recours à divers sports avait permis l'apprentissage de différentes compétences ou valeurs, y compris l'esprit d'équipe et la consolidation de la paix. Soulignant les obstacles auxquels se heurtent les jeunes lorsqu'ils lancent un projet, M. Sánchez a fait savoir que grâce à l'appui du Comité, il s'était senti plus en confiance pour réaliser son projet. Il a invité à soutenir les initiatives de

jeunes qui constituaient un moyen de promouvoir la réalisation des objectifs de développement durable.

48. Marion Keim, Directrice de l'Interdisciplinary Centre for Sports Science and Development de l'Université du Cap-occidental (Afrique du Sud), a affirmé que pour promouvoir la paix et le développement par le sport, il était nécessaire d'évaluer les réalités, y compris à l'aide de travaux d'inventaire. La paix et la violence étaient liées entre autres choses au revenu, à la scolarisation, à l'intégration régionale, à la transparence et à la corruption. Un plus grand nombre de possibilités s'offraient aux jeunes dans le monde du Nord, tandis que dans le monde du Sud des difficultés subsistaient, y compris en matière de santé, d'éducation et de recherche. Le sport devrait contribuer à combler le fossé Nord-Sud et à promouvoir un développement et une paix durables. Pour y parvenir, il était essentiel d'investir au niveau local. M^{me} Keim a encouragé le recours à une éducation sportive fondée sur des valeurs afin de promouvoir le développement durable et la paix dans les programmes scolaires, en tenant compte des valeurs universelles, olympiques et paralympiques. Pour éviter que certains groupes aient à subir des effets négatifs, des liens devraient être établis entre le sport, la paix et le développement grâce à des efforts coordonnés qui seraient déployés dans le cadre du Plan d'action de Kazan et d'un dialogue international régulier. En conclusion, M^{me} Keim a préconisé le renforcement des capacités, la création de réseaux de jeunes et le suivi des politiques.

49. Guido Battaglia, responsable de l'information à l'Institute for Human Rights and Business, a expliqué que l'institut accueillait en son sein le Centre pour le sport et les droits de l'homme, initiative multipartite ayant pour objet de favoriser l'échange de connaissances, d'accroître les capacités en matière d'appel d'offres et de renforcer l'obligation de rendre des comptes. Dans un rapport publié en 2018, le Centre a relevé l'utilisation des principes des droits de l'homme dans des partenariats visant à réaliser des projets qui mettaient le sport au service du développement et de la paix dans des zones défavorisées. Peu de programmes tenaient compte des obligations en matière de diligence raisonnable, énoncées dans les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. L'intégration de la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme contribuerait à renforcer la confiance entre les parties prenantes, à prévenir, atténuer et recenser les effets préjudiciables en vue d'y remédier et à exploiter les effets positifs des programmes axés sur le sport. Les programmes devraient être conformes aux principes de non-discrimination, de participation, de droit, de consentement, de responsabilité et de bonne gouvernance. M. Battaglia a cité un exemple de bonne pratique, à savoir la coopération entre l'UNESCO et le Secrétariat du Commonwealth visant à aligner la mise en œuvre du Plan d'action de Kazan sur les objectifs de développement durable. Le Centre pour le sport et les droits de l'homme pourrait jouer un rôle clef en facilitant l'action collective visant à promouvoir les droits de l'homme grâce au sport.

50. Shannon Galpin, auteure, militante et fondatrice de l'organisation à but non lucratif Mountain2Mountain, a fait part de ses dix années d'expérience dans la défense des droits des femmes en Afghanistan. Lorsqu'elle était arrivée dans le pays, les femmes commençaient à participer à des activités sportives, mais leur circulation à bicyclette était encore taboue. Il s'agissait pourtant d'un moyen qui facilitait l'accès aux écoles et aux soins de santé et permettait de réduire le taux de violence sexiste. M^{me} Galpin avait aidé un groupe de femmes cyclistes à faire avancer la lutte en faveur du droit de circuler à bicyclette dans le pays et à promouvoir la première équipe cycliste féminine nationale. Celle-ci avait suscité une grande attention médiatique et une forte participation, et avait même été nommée parmi les candidats au prix Nobel de la paix, devenant ainsi une source de fierté nationale. Cela avait contribué à normaliser le cyclisme chez les femmes afghanes et à faire de la bicyclette un outil de promotion non seulement du développement, mais aussi de la paix durable et de la justice sociale.

51. Le Président-Rapporteur et des représentants du Secrétariat du Commonwealth, du CIP, du Comité national olympique du Kenya, de l'association Le Pont, de la République bolivarienne du Venezuela et de World Indigenous Nations Sports International ont pris la parole pendant le dialogue. Un représentant a demandé aux experts comment encourager la coopération internationale, le transfert de technologies et l'action collective aux fins de la promotion des droits de l'homme des jeunes ainsi que du développement et

de la paix durables fondés sur la justice sociale, conformément à la Déclaration sur le droit au développement. Une autre participante a estimé que la Déclaration sur le droit au développement était un outil qui permettait de renforcer les liens entre la paix, le développement et les droits de l'homme et de promouvoir l'ensemble de ces notions. Des participants ont formulé des recommandations au sujet des indicateurs, y compris en ce qui concerne l'adoption d'une approche des indicateurs fondée sur les droits de l'homme, l'association d'indicateurs des droits de l'homme à des indicateurs de la promotion du développement durable par le sport, ainsi que la formulation d'indicateurs permettant d'évaluer l'incidence du sport adapté sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. D'autres ont recommandé la poursuite des efforts de réconciliation par le sport, programme qui servirait à consolider la paix dans les zones touchées par des conflits, à intégrer les initiatives climatiques et les mesures pour l'environnement dans les projets et à promouvoir l'unité entre les jeunes du monde entier.

52. Dans ses réponses, M. Battaglia a indiqué que le Centre pour le sport et les droits de l'homme s'employait, avec des partenaires, à renforcer sa capacité d'apporter un service public en offrant un cadre de recommandations à tous acteurs du monde sportif, y compris en ce qui concerne le développement et la paix. M^{me} Keim a insisté sur la nécessité d'adopter des indicateurs, de renforcer les capacités et de promouvoir une aide au développement fondée sur les valeurs humaines. Elle a souligné l'importance de l'objectif de développement durable n° 17 concernant la création de partenariats. M^{me} Galpin a affirmé que le sport jouait un rôle clef dans la création de relations entre les jeunes vivant dans des zones touchées par des conflits ou sortant d'un conflit. M. Sánchez a dit que le retour sur investissement des sports n'était pas toujours bien compris, et que des indicateurs pourraient aider à faire valoir l'argument que le sport est un outil viable pour le développement. Il a recommandé de soutenir les initiatives locales visant à promouvoir les droits de l'homme.

I. Jeunes, enfants et futures générations

53. Ce thème a été organisé par des réseaux de jeunes dans le domaine du sport, qui se sont appuyés sur un jeu par questions et réponses. Les intervenants étaient les suivants : Richard Loat, Vice-Président du Commonwealth Youth Sport for Development and Peace Network ; Jennifer Macapagal, représentante de Youth and Sport Task Force, coordonnée par l'UNESCO ; Nevena Vukašinić, représentante de l'ONG européenne ENGSO Youth ; Miki Matheson, membre du comité d'éducation du CIP ; et Mutaz Essa Barshim, athlète qatarien.

54. La première question abordée portait sur les principaux obstacles à l'accès des jeunes au sport. Selon M^{me} Matheson, les obstacles physiques, économiques et sociaux constituaient les principaux facteurs qui entravaient l'accès des personnes handicapées au sport. Elle a fait part de son inquiétude liée au manque d'infrastructures, à l'application insuffisante de politiques en la matière et à la surprotection des enfants handicapés par leurs parents. M. Barshim a affirmé que l'éducation était essentielle pour surmonter les obstacles, en ce qu'elle permettait aux enfants de comprendre qu'ils avaient le droit de participer à des activités sportives. M^{me} Vukašinić a soutenu que le sport devrait offrir un espace sûr, un refuge pour les sans-abri, une protection au patrimoine des peuples autochtones et un lieu de rassemblement. L'accès à l'information était essentiel pour avoir accès au sport. En outre, les mesures de contrainte unilatérales et l'intolérance religieuse constituaient des obstacles majeurs. M^{me} Macapagal a souligné que la situation socioéconomique, l'urbanisation rapide et non planifiée et la mauvaise qualité des espaces publics entravaient l'accès des jeunes au sport. Les données disponibles semblaient indiquer que les maladies non transmissibles dues au manque d'activité physique étaient une cause de mortalité importante dans la région de l'Asie et du Pacifique. Les jeunes pourraient être sensibilisés à l'importance de l'exercice physique au niveau local.

55. La deuxième question abordée visait à déterminer quelles étaient les parties prenantes qui devaient participer davantage à la protection des droits de l'homme par le sport. M^{me} Matheson a décrit la collaboration développée entre les sports paralympiques et les ministères de l'éducation pour promouvoir grâce au sport les droits des personnes

handicapées et les sociétés inclusives. M. Barshim a affirmé que les gouvernements et les dirigeants publics devraient promouvoir la sensibilisation aux droits de l'homme par le sport. Il a cité à titre d'exemple le jour férié créé au Qatar pour inciter les jeunes à faire du sport. M. Loat a souligné qu'il était primordial d'engager une action collective pour assurer la cohérence des politiques et l'efficacité opérationnelle. Il a cité le Centre pour le sport et les droits de l'homme comme un exemple de bonne pratique et a plaidé en faveur de la définition de jalons réalisables. M^{me} Vukašinović a lancé un appel en faveur d'une approche intersectorielle et de la responsabilité collective. Les entreprises devraient coopérer avec les intervenants humanitaires et les jeunes en vue de transmettre leur savoir-faire et d'apporter d'autres contributions. L'alliance du Pacte mondial des Nations Unies pour le financement des objectifs de développement durable constituait un progrès sur la voie de la responsabilité collective.

56. Les participants se sont ensuite penchés sur les innovations susceptibles de contribuer à la promotion et à la protection des droits de l'homme grâce au sport. M^{me} Macapagal a mis l'accent sur les « espaces sûrs » et leurs différentes dimensions. Il était important de garantir un environnement surveillé et des installations de qualité pour favoriser la participation. Le sport ne devrait pas causer de préjudice affectif, mais faire naître au contraire un sentiment d'appartenance et de bien-être chez les participants, où qu'ils se trouvent. M^{me} Matheson a appelé l'attention sur les nouveaux sports et l'intégration de la technologie. Par exemple, elle a recommandé que le « sport électronique » soit considéré comme un sport favorisant la participation des personnes handicapées, sur un pied d'égalité avec les autres personnes. M. Barshim a aussi mis l'accent sur le sport électronique, soulignant que celui-ci facilitait la communication et l'acquisition de compétences dans le monde entier. Il a cité l'exemple d'Aspire Academy, qui associait éducation et sport. M. Loat a évoqué la possibilité de mettre à profit le potentiel des nouveaux sports, comme le sport électronique qui offrait les meilleures perspectives. Il a également fait allusion à l'apparition de nouveaux sports originaux comme le World Chase Tag, le quidditch et les courses de drones.

57. Des observations ont été faites par des intervenants représentant notamment l'Associazione Comunità Papa Giovanni XXIII, l'association Le Pont, le HCDH, la République bolivarienne du Venezuela et World Indigenous Nations Sports International. Les données d'expérience ont été échangées sur le cadre juridique national en République bolivarienne du Venezuela, l'éducation physique des personnes handicapées en Colombie, les sports d'équipe pratiqués par des enfants en situation de rue en Zambie et la coopération visant à intégrer les valeurs des droits de l'homme et le droit international humanitaire dans les jeux électroniques. Un intervenant a demandé comment les principes de solidarité internationale, de développement durable et de lutte contre les inégalités pouvaient contribuer à la promotion des droits de l'homme par le sport. Un autre intervenant a expliqué que les sports autochtones étaient un moyen de lutte important contre les difficultés sociales auxquelles se heurtent les jeunes autochtones, en particulier ceux qui souffrent d'un handicap, et un outil qui permet à ces populations de retrouver l'estime de soi.

58. Dans ses réponses, M^{me} Vukašinović a souligné la nécessité de garantir des « espaces numériques sûrs » pour les enfants. M^{me} Macapagal a fait observer que des recommandations factuelles et des initiatives de jeunes pouvaient permettre à ces derniers d'être mieux entendus. Elle a insisté sur la nécessité d'établir une collaboration intercontinentale entre les jeunes et de promouvoir des jeux vidéo conformes à l'intérêt collectif. M. Barshim a évoqué certaines bonnes pratiques en matière de coopération internationale, telles que l'initiative du Qatar visant à promouvoir le sport auprès des personnes déplacées au Darfour. M. Loat a souligné que le sport électronique était susceptible d'offrir des chances égales à tous les concurrents et de favoriser la réalisation des objectifs de développement, et qu'il importait d'intégrer des pratiques optimales dans les nouveaux sports pendant que leurs structures étaient encore en cours de conception. M^{me} Matheson a dit que les applications pouvaient aider à sensibiliser le public aux défis à relever.

59. Enfin, les intervenants ont débattu des moyens d'améliorer la participation institutionnelle des jeunes aux décisions relatives au sport et aux droits de l'homme. Selon

M^{me} Vukašinović, cela nécessitait des mandats, des priorités, une diversité, des processus électoraux et des budgets spécifiques. On pouvait citer parmi les bonnes pratiques à cet égard les cas des organisations ENGSO Youth et European Athletics Young Leaders Community. M. Barshim a plaidé pour que les jeunes soient des décideurs et disposent des outils et de l'environnement nécessaires à la créativité. M^{me} Macapagal a recommandé de faire participer les jeunes à la conception et à la planification des activités, l'objectif étant de tenir compte de leurs besoins et de tirer le meilleur parti possible des ressources disponibles. M^{me} Matheson a plaidé en faveur d'une éducation inclusive et fondée sur les droits de l'homme pour les jeunes générations. M. Loat a demandé que les jeunes soient associés à la prise de décisions légitimes et véritables afin de tirer parti de l'enthousiasme de la jeunesse, par la jeunesse et pour la jeunesse, en vue de bâtir un monde sans injustice.

J. Perspectives

60. Le Directeur du Bureau de liaison de l'UNESCO à Genève, Abdulaziz Almuzaini, a expliqué que l'UNESCO était l'organisme des Nations Unies chargé de l'élaboration des politiques relatives au sport et que tous ses membres avaient adopté la Charte internationale de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport consacrant le droit de participer à des activités sportives pour tous. La protection et la promotion des droits de l'homme dans et par le sport étaient au cœur du Plan d'action de Kazan, qui était un outil propice au changement, à la mise en commun des connaissances et au développement des bonnes pratiques dans le domaine du sport et des droits de l'homme.

61. Catherine Carty, responsable des projets de la Chaire UNESCO « Transformer la vie des personnes handicapées, de leur famille et de leur communauté par l'éducation physique, le sport, les loisirs et la mise en forme », a présenté les recommandations collectives ci-après de l'UNESCO, des chaires UNESCO, du Secrétariat du Commonwealth, du CIP, du Power of Sport Lab, de Special Olympics International et de l'Équipe spéciale chargée des activités physiques et du sport du Partenariat mondial pour les enfants handicapés : a) mettre en œuvre le Plan d'action de Kazan et mesurer l'importance de son rôle dans l'harmonisation des politiques nationales et internationales ; b) faciliter le respect de l'obligation de diligence raisonnable en matière de communication d'informations sur le sport et les droits de l'homme aux mécanismes internationaux, ainsi qu'en ce qui concerne les politiques et les stratégies d'investissement nationales et institutionnelles ; c) adopter une approche fondée sur les droits de l'homme lors de l'élaboration d'indicateurs sur le sport et les objectifs de développement durable, dans le cadre du Plan d'action de Kazan et du Plan d'action des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix ; d) tenir compte des indicateurs liés au sport dans les indicateurs statistiques mis au point par le HCDH ; e) inclure l'interdiction de la discrimination fondée sur le handicap dans la Charte olympique ; f) créer un groupe de discussion sur l'éducation physique et les activités sportives scolaires inclusives dans le cadre du Forum social de 2019 ; g) revaloriser le statut du sport en reconnaissant son rôle dans la promotion du développement durable et des droits de l'homme ; h) envisager la création d'un « traité sur le sport » qui aurait pour objet de coordonner la communication de données et les responsabilités en matière d'éducation physique, d'activité physique et de sport.

62. Philip Jennings, cofondateur de l'Association mondiale des joueurs et membre de la Commission mondiale de l'OIT sur l'avenir du travail, a affirmé qu'il existait encore des lignes de fracture dans le monde du sport. Pour renforcer l'efficacité de l'action collective, il faudrait tenir compte de la voix des athlètes et des joueurs. Leurs droits fondamentaux, y compris ceux liés au travail, devraient être respectés. Le CIO devrait faire du respect des droits de l'homme internationaux et des droits internationaux liés au travail un principe opérationnel. La lutte organisée par les joueurs contribuait à combattre l'exploitation et à promouvoir les droits de l'homme et l'égalité. La société civile et les syndicats ayant la capacité et l'expérience nécessaires pour contribuer à la recherche de solutions, leur participation renforcerait l'efficacité du sport. M. Jennings a demandé au CIO de retarder l'adoption de sa Déclaration sur les droits et responsabilités des athlètes, le projet n'étant pas conforme aux normes internationales en matière de droits de l'homme.

63. Stavroula Kozompoli, médaillée olympique en water-polo, membre de la Commission du marketing du CIO et Présidente de l'Hellenic Olympic Winners Association, a déclaré que le sport était universel et n'était entouré d'aucune barrière linguistique ou autre. Il encourageait le respect de la diversité, le travail d'équipe et les positions communes qui permettent d'éviter les conflits et d'unir les peuples. Tous les athlètes devraient lutter contre le racisme et les stéréotypes et promouvoir l'égalité des sexes et l'inclusion des personnes handicapées, des réfugiés et des autres personnes vulnérables. M^{me} Kozompoli a décrit deux initiatives qu'elle avait dirigées en Grèce. La première consistait en une équipe de football pour les filles réfugiées, qui favorisait chez ces dernières la dignité et l'estime de soi. Dans le cadre de la deuxième initiative, des athlètes olympiques et paralympiques s'étaient rendus ensemble dans des établissements d'enseignement primaire pour promouvoir la tolérance à l'égard de la diversité, le respect des autres cultures et les droits de l'homme. Les athlètes étaient la meilleure source d'inspiration qui soit en matière de comportement positif, de droits de l'homme et de solidarité car ils étaient parvenus à surmonter les plus grandes difficultés.

64. Des observations finales ont été formulées par des représentants de l'Associazione Comunità Papa Giovanni XXIII, de Human Rights Watch, d'Equality League, de l'association Le Pont, de Sports and Rights Alliance et de World Indigenous Nations Sports International. Des participants ont regretté des atteintes aux droits de l'homme liées au sport comme l'incrimination des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres, les obstacles qui empêchent les femmes d'assister aux matchs, la promotion de propos belliqueux dans le monde du sport et les coupes budgétaires qui compromettent la capacité du sport à promouvoir la paix et le développement. Certains participants ont plaidé en faveur d'un engagement multipartite et de mesures visant à donner la parole aux groupes défavorisés, comme les femmes, les jeunes et les peuples autochtones. Une participante a estimé que les manifestations sportives de grande envergure constituaient un indicateur sans appel de la réalisation du droit au développement, dans la mesure où seul le respect des principes liés à ce droit permettrait aux États Membres de garantir l'exercice d'autres droits de l'homme. Une autre participante a mis en garde contre une action unilatérale et non coopérative, qui comportait selon elle des risques de violation des droits de l'homme. Des bonnes pratiques ont été citées, dont la décision de garantir une rémunération égale aux hommes et aux femmes participant aux compétitions internationales de squash, et la démarginalisation des enfants en situation de rue par le sport.

65. Réagissant à ces observations, M^{me} Carty a estimé que les données et les récits d'expérience pouvaient jouer un rôle capital, que les expériences aient été bonnes ou mauvaises. Elle a souligné les appels au changement dans et par le sport qui avaient été formulés, s'est déclarée favorable à un processus décisionnel participatif. Le cadre de suivi du Plan d'action de Kazan pourrait contribuer à répondre à ces attentes. M. Jennings a invité à reconnaître le rôle des syndicats et appelé l'attention sur la liberté d'association et la négociation collective. Le sport n'était pas exonéré de ces droits fondamentaux. M^{me} Kozompoli a estimé qu'il fallait davantage de programmes d'éducation et de solidarité et de mesures utilisant des moyens innovants de promouvoir l'égalité dans la société et de protéger les droits de l'homme. Il était important de passer de la théorie à la pratique pour obtenir des résultats.

IV. Conclusions et recommandations

66. Le Forum social de 2018 a débouché sur les conclusions et les recommandations ci-après.

A. Conclusions

67. **Le Forum social a fait ressortir les interactions entre les droits de l'homme, le sport et les manifestations sportives de grande envergure, en soulignant les points de convergence entre la Charte olympique, l'idéal et les valeurs olympiques, et les principes consacrés par les instruments relatifs aux droits de l'homme. Le sport touchait de nombreux aspects des droits de l'homme et jouait un rôle de catalyseur**

dans la promotion de ces droits. L'importance de politiques et de pratiques favorables au sport et aux droits de l'homme à tous les niveaux a été soulignée.

68. Les manifestations sportives de grande envergure faisaient partie des événements les plus suivis au monde et offraient des possibilités exceptionnelles d'accélérer la promotion des droits de l'homme. L'attention suscitée par les athlètes professionnels, olympiques et paralympiques leur permettait de devenir des exemples et des sources d'inspiration pour des milliards de personnes. Les nouvelles disciplines sportives et les nouvelles technologies offraient aussi l'occasion de généraliser la prééminence des droits de l'homme et de toucher de nouveaux publics et de nouveaux groupes.

69. Le sport et les manifestations sportives pouvaient soit promouvoir, soit compromettre les droits des athlètes et de toutes les autres personnes qui pratiquaient les sports, des supporters et clubs de supporters, des populations locales et des travailleurs occupant des emplois liés au sport ou aux équipements et installations sportives. Certains groupes méritaient une attention particulière, dont les personnes handicapées, les femmes, les enfants et les jeunes, les personnes âgées, les peuples autochtones, les minorités nationales ou religieuses, les réfugiés, les personnes déplacées, les migrants, les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes (LGBTI), ainsi que les personnes vivant dans la pauvreté. Des difficultés subsistaient s'agissant des moyens de protéger les droits de l'homme et de remédier aux violations.

70. Les syndicats de joueurs et sportifs professionnels avaient adopté la Déclaration universelle des droits des sportifs, et le Mouvement olympique était sur le point d'adopter la Déclaration sur les droits et responsabilités de l'athlète. D'autres travailleurs dans le domaine du sport avaient aussi obtenu la reconnaissance de leurs droits, y compris des ouvriers du bâtiment dans le contexte de manifestations sportives de grande envergure.

71. L'organisation d'une manifestation sportive de grande envergure était l'occasion de promouvoir des villes plus durables, dont les habitants puissent mener une vie plus saine grâce à la création d'installations sportives et de logements supplémentaires et de meilleure qualité et au renforcement et à l'amélioration de l'intégration des transports et de la planification. Cependant, ces manifestations avaient souvent une incidence négative sur le droit au développement et d'autres droits de l'homme, en raison de la corruption, de l'augmentation de la dette publique, de déplacements forcés ou liés à l'organisation de ces manifestations, de la perte d'emplois et de moyens de subsistance, ainsi que des éventuels effets préjudiciables de l'embourgeoisement des zones concernées. Le faible niveau de développement diminuait aussi les possibilités d'accès au sport de milliards de personnes.

72. Les participants ont donné des exemples de politiques et d'autres instruments relatifs aux droits de l'homme adoptés par des instances dirigeantes du sport, des gouvernements et des organisations internationales. Néanmoins, les problèmes et les perspectives complexes inhérents à l'interaction entre le sport et les droits de l'homme ne se prêtaient pas à des solutions unilatérales. À cet égard, la création du Centre pour le sport et les droits de l'homme offrait des possibilités importantes de mener une action collective efficace.

73. Les valeurs et les compétences transmises par le sport créaient des possibilités singulières pour la promotion de la paix, de la réconciliation, de la compréhension et de la solidarité. Le sport était aussi un moyen de démarginaliser et d'associer au développement ceux qui étaient souvent laissés de côté et de remettre en question les stéréotypes et les tabous. Le sport et les droits de l'homme étaient aussi un des axes de la dynamique engagée par les pays et la communauté internationale pour mener à bien le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

74. Diverses activités de repérage et de recherche avaient été engagées sur les liens entre le sport et les droits de l'homme, auxquelles il serait possible de se référer pour une action future.

B. Recommandations

75. Les États, les instances dirigeantes du sport et les autres parties prenantes devraient respecter, protéger et prendre en considération tous les droits de l'homme dans le cadre des activités sportives. Leur action devrait être guidée par la Déclaration universelle des droits de l'homme, les principaux instruments relatifs aux droits de l'homme, la Déclaration sur le droit au développement et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, ainsi que par d'autres instruments, tels que la Charte olympique, les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et la Charte internationale de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport. En outre, le Programme 2030, le Plan d'action et le mécanisme de suivi de Kazan, ainsi que le Plan d'action des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix peuvent contribuer à éclairer ce processus.

76. Les États devraient tirer parti du sport pour contribuer à la protection des droits de l'homme et réaliser le Programme 2030, en collaborant avec tous les acteurs concernés, dont les milieux sportifs, la société civile, les organisations internationales et les entreprises.

77. Le sport et les manifestations sportives de grande envergure devraient servir de cadre à la promotion des droits de l'homme ainsi que de sociétés et d'un ordre international plus pacifiques, plus inclusifs, plus justes et plus équitables. En tant qu'ils sont des exemples, les athlètes devraient être encouragés à défendre les droits de l'homme. L'éducation physique, les activités physiques et le sport devraient profiter à tous et être fondés sur les valeurs des droits de l'homme. Les nouvelles disciplines sportives et les nouvelles technologies devraient intégrer d'emblée les droits de l'homme.

78. Le sport et les manifestations sportives de grande envergure devraient respecter et prendre en considération les droits de l'homme des groupes, des populations et des peuples particulièrement concernés. La planification, la mise en œuvre et le suivi des politiques et des manifestations sportives devraient être menés dans le cadre de processus transparents, prévoir une étude d'impact sur les droits de l'homme, tenir compte des aspects relatifs au devoir de diligence et prévoir des mécanismes de plainte efficaces en cas de violations. Les personnes touchées devraient avoir voix au chapitre à tout moment. Les organes de décision devraient garantir la diversité, y compris par la promotion de l'égalité des sexes. Les manifestations sportives spéciales à l'initiative de certains groupes – dont les peuples autochtones, les femmes, les jeunes et les LGBTI – devraient être soutenues de manière à élargir les perspectives et à appeler l'attention sur les problèmes spécifiques auxquels ces groupes doivent faire face.

79. Les joueurs et les autres travailleurs du milieu sportif devraient pouvoir exercer leur droit d'être représentés et de s'organiser pour défendre leurs droits. La liberté d'association et les droits liés au travail des migrants, y compris les sans-papiers, devraient être respectés et défendus dans le cadre des activités sportives.

80. Les politiques et les manifestations sportives devraient être fondées sur une action collective multipartite à tous les niveaux. Les organismes compétents des Nations Unies, en particulier le HCDH et l'UNESCO, devraient continuer de donner des conseils en matière de sport et de droits de l'homme et poursuivre leur collaboration active avec les gouvernements, le mouvement sportif, le Centre pour le sport et les droits de l'homme et les autres acteurs concernés.

81. Le Centre pour le sport et les droits de l'homme devrait envisager des initiatives pour faire le point de la situation actuelle et diffuser des bonnes pratiques sur la promotion de la réconciliation, de la paix et de la compréhension par le sport, en particulier dans les situations de conflit et d'après conflit.

82. La communication des données liées au sport devrait adopter une méthode fondée sur les droits de l'homme, et les indicateurs des droits de l'homme devraient comporter des indicateurs liés au sport. Les mécanismes des droits de l'homme devraient continuer de tenir compte du sport et des manifestations sportives dans leurs rapports et leurs recommandations.

Annex

List of participants

States Members of the Human Rights Council

Angola, Belgium, Brazil, Chile, China, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypt, Iraq, Japan, Mexico, Mongolia, Nepal, Pakistan, Peru, Qatar, Saudi Arabia, Slovenia, South Africa, Spain, Switzerland, Venezuela (Bolivarian Republic of).

States Members of the United Nations

Albania, Algeria, Argentina, Azerbaijan, Bahrain, Belarus, Brunei Darussalam, Colombia, Costa Rica, France, Greece, Honduras, India, Iran, Italy, Kuwait, Monaco, Mongolia, Montenegro, Morocco, Norway, Romania, Russian Federation, Sri Lanka, Thailand.

Non-Member States represented by observers

Holy See, State of Palestine,

Intergovernmental organizations

Commonwealth Secretariat, Inter-American Bank of Development.

United Nations

Food and Agriculture Organization (FAO), International Labour Organization (ILO), International Organization for Migration (IOM), Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights (OHCHR), United Nations International Children's Emergency Fund (UNICEF), United Nations Department of Economic and Social Affairs (UN DESA), United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO), United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), United Nations Industrial Development Organization (UNIDO).

National Human Rights Institutions

Scottish Human Rights Commission.

Sport Governing Bodies

International Committee of Sports for the Deaf, International Olympic Committee, International Paralympic Committee, National Olympic Committee of Kenya, Special Olympics International, Supreme Committee for Delivery & Legacy of the 2022 Qatar FIFA World Cup, The Tokyo Organising Committee of the Olympic and Paralympic Games, World Indigenous Nations (WIN) Sports International, Union of European Football Associations (UEFA), United World Wrestling (UWW), World Anti-Doping Agency, World Indigenous Peoples' Games (Brazil).

Non-governmental organizations and others

African Association of Central Finland, Association Bharathi Centre Culturel Franco-tamoul, Association for Human Rights in Kurdistan of Iran-Geneva, Association Le Pont,

Associazione comunità Papa Giovanni XXIII (APGXXIII), BBAG eV – KickIn! Advisory Center for Inclusion in Football, Building and Wood Workers’ International (BWI), Centre pour la Gouvernance Démocratique (Burkina Faso), CIVICUS: World Alliance for Citizen Participation, CSKA Fans Against Racism, Département de l’instruction publique, de la formation et de la jeunesse / République et canton de Genève, Donna-Fit, Equality league organization (Pakistan), European Gay and Lesbian Sport Federation, European Non-Governmental Sports Organisation Youth (ENGSO Youth), Fare Network, Foundation for Sport, Development and Peace, Geneva Brass Quintet, Global Partnership on Children with Disabilities’ Physical Activity and Sport Taskforce, Hellenic Olympic Winners Association, Home Box Office (HBO), Human Rights Watch, Indigenous Peoples and Nations Coalition Indigenous Peoples’ Center for Documentation, Innocence In Danger, International Committee of the Red Cross, Inter-Tribal Committee on Indigenous Science and Memory (Brazil), Kipkeino Foundation, Lutheran World Federation, Minority Concern of Pakistan, Mongolia Expeditions, Mountain2Mountain, NGO KulSport, Oak Foundation, ONG Conseil Suisse, Operasjon Skiglede, Peaceful & Active Center for Humanity (PEACH), Power of Sport Lab, PULSE! International Sports Film Showcase, Refugee Olympic Team 2016, Research and Information (DOCIP), Russian LGBT Sport Federation, Samagra Vikas Sansthan, SchweryCade, Service de l’éducation physique et du sport/ Canton de Vaud, Service des sports de la Ville de Genève, Seven Eyes, Sports and Rights Alliance, Sseninde Foundation, Taekwondo Humanitarian Foundation, The Out Reach Story, Inc., Together Films, Tourner La Page, UNESCO coordinated Youth and Sport Task Force, UNI Global Union, World Bicycle Relief, World Economic Forum, World Players Association, UPR – Info.

Academic institutions

Académie internationale des sciences et techniques du sport (AISTS), ETH Zurich (Swiss Federal Institute of Technology in Zurich), Federal University of Uberlandia (Brazil), Graduate Institute of International and Development Studies (IHEID), Haute École d’Arts Appliqués Genève (HEAD), Haute école de travail social de Fribourg (HETS-FR), Haute école de travail social de Genève (HETS-GE), Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), Interdisciplinary Centre for Sports Science and Development, Science Po Grenoble, The Russian Presidential Academy of National Economy and Public Administration, UNESCO Chair Institute of Technology Tralee (Ireland), Universidade Federal de Minas Gerais (Brazil), University of Geneva (UNIGE), University of Lincoln (United Kingdom), University of Physical Education, Budapest (Hungary), University of the Western Cape (South Africa), University of Zurich.